

Sommaire



- 3 Édito
- 4/7 Dossier démarches administratives

Avant la crise sanitaire

- 9 Bar de la Saint valentin au foyer L'Olivier
- 10 Les Olympiades au Foyer L'Olivier
- 11 Carnaval au Foyer L'Olivier
- 12 Après-midi récréatif au Foyer L'Olivier
- 13 Carnaval à l'EM La Grande Terre
- 14 Départ à la retraite d'Annie Merley à l'ESAT
- 15 Départ à la retraite de « Béro »
- 16 Projet Guyane à la SA

Le confinement

- 17 Le confinement et les bouchons au Foyer les Alouettes
- 18/19 Le confinement au Foyer L'Olivier
- 20/21 Jouez avec le Groupe Alizés au Foyer L'Olivier
- 22/23 Le confinement à « la Villa »
- 24/25 Le concours du 1er Printemps des RÊVEURS
- 26/27 Confection de masques en tissus à l'AIMCP Loire

Le déconfinement

- 28 Reprise des sorties au foyer L'Olivier
- 29/20 Témoignages des bénéficiaires du CDP Henry's
- 31 Petites Annonces

Édito de La Présidente

Chers parents, bonjour,



Après ces deux mois et demi de confinement très éprouvant pour nous tous , et en particulier pour nos personnes handicapées, nous commençons lentement à voir le bout du tunnel, sans pour autant bannir de notre quotidien les gestes barrières. Avant de vous informer du contenu de ce fil info, post COVID 19, je veux faire des remerciements appuyés: d'une part à nos deux administratrices, Agnès Matussièrre , Vice-Présidente déléguée et Claire Besson, administratrice déléguée de l'ESAT , qui ont créé le réseau « fabrication de masques » et m'ont épatée pour leur efficacité d'action, ainsi que toutes les mamans qui ont répondu à leur appel et qui ont participé aussi à ces confections. D'autre part à notre Directeur Général, aux directeurs des établissements et services, aux chefs de service, aux cadres intermédiaires, et à tous les personnels ,quels qu'ils soient, qui ont assuré, sous sa houlette , des missions auprès de vos enfants, adolescents et adultes avec dévouement et compétence. Je n'oublie, pas bien sûr , la secrétaire du Siège, ainsi que tous les services administratifs et comptables des établissements qui ont été le lien quotidien indispensable au bon fonctionnement des établissements et services de notre association durant la crise sanitaire. Le fort investissement de toutes et tous a été apprécié. Merci à vous et félicitations pour votre implication quotidienne.

Dans ce fil info, vous avez trois parties distinctes: l'avant Covid-19, pendant le confinement et l'après –confinement progressif.

A l'initiative de l'AIMCP Loire, le 1er concours du Printemps des Rêveurs a été proposé aux bénéficiaires, familles et salariés de l'AIMCP Loire, de l'IMC71 et d'OVIVE de Monistrol sur Loire pendant la période de confinement . Le thème était le suivant: « Rêver ce que la crise actuelle va changer positivement dans votre vie de demain ». Vous allez découvrir dans ce numéro le résultat de ce concours. Un diplôme sera remis à tous les participants.

Je vous laisse feuilleter ce fil info « nouveau » et vous souhaite un bon été à tous.

Restez très prudent et comme je le dis au début de mon édito ne bannissez surtout pas les gestes barrières qui sont et resteront encore longtemps d'actualité. Protégez vous toujours et protégez votre entourage.

Bon été et au plaisir de vous revoir à la rentrée .

Bonne santé à toutes et tous .

La Présidente

Maryse BARLET

Les Démarches administratives : AEEH

Cette année, dans le dossier du fil info nous continuerons d'aborder les démarches administratives concernant les enfants et les adultes. Dans ce numéro vous trouverez tout ce qui est relatif à l'AEEH pour les enfants et dans le prochain numéro tout ce qui est relatif à l'AAH pour les Adultes.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Vérfié le 01 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)
Service-Public.fr

1-De quoi s'agit-il ?

L'AEEH est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

2-Conditions d'attribution

L'AEEH n'est pas soumise à condition de ressources.

Elle est versée à la famille d'un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans.

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) détermine le **taux d'incapacité de l'enfant**. Les conditions à remplir dépendent de ce taux.

Si le taux d'incapacité de l'enfant est de 80 % ou +

L'enfant doit remplir les conditions suivantes pour percevoir l'AEEH :

- L'enfant handicapé doit résider en France
 - Il doit avoir moins de 20 ans
 - Il ne doit pas être placé en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour par l'Assurance maladie, l'État ou l'aide sociale
- Il ne doit pas percevoir des revenus professionnels supérieurs à 55 % du Smic mensuel brut soit 846,68 €.

Si le taux d'incapacité de l'enfant est compris entre 50 % et 80 %

Il faut remplir les conditions suivantes pour percevoir l'AEEH :

L'enfant handicapé doit résider en France

Il doit avoir moins de 20 ans

Il ne doit pas être placé en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour par l'Assurance maladie, l'État ou l'aide sociale

Il ne doit pas percevoir des revenus professionnels supérieurs à 55 % du Smic mensuel brut soit 846,68 €.

Et il faut également que :

l'enfant fréquente un établissement d'enseignement adapté,

ou que son état exige le recours à un dispositif adapté ou d'accompagnement,

ou que son état exige le recours à des soins dans le cadre de mesures préconisées par CDAPH.

Dossier les démarches administratives

3-Niveau de handicap

La CDAPH apprécie l'état de santé de l'enfant et décide de l'attribution de l'AEEH et éventuellement d'un complément d'allocation.

Les compléments sont accordés en fonction :

- des dépenses liées au handicap
- et/ou de la réduction ou cessation d'activité professionnelle d'un ou des parents, ou de l'embauche d'un tiers.

Les compléments de l'AEEH se répartissent en 6 niveaux de handicap.

Le classement dans l'une de ces catégories est effectué par la CDAPH.

Détermination du niveau de handicap		
Conséquences du handicap	Critères	Niveau de handicap
Dépenses mensuelles liées au handicap	Entre 231,37 € et 400,77 €	Niveau 1
	Entre 400,77 € et 512,32 €	Niveau 2
	Entre 512,32 € et 721,25 €	Niveau 3
	721,25 € et plus	Niveau 4
Embauche d'un tiers	8h par semaine	- Niveau 2 - Niveau 3 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 243,76 € par mois - Niveau 4 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 452,70 € par mois.
	20h par semaine	- Niveau 3 - Niveau 4 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 341,15 € par mois.
	Temps plein	- Niveau 4 - Niveau 5 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 295,99 € par mois - Niveau 6 si l'état de l'enfant impose, en plus, des contraintes permanentes de surveillance et de soins à la charge de la famille.
Conséquences sur le travail du parent	Temps de travail réduit à 80 %	- Niveau 2 - Niveau 3 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 243,76 € - Niveau 4 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 452,70 € par mois.
	Mi-temps	- Niveau 3 - Niveau 4 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 341,15 € par mois.
	Arrêt total	- Niveau 4 - Niveau 5 si entraîne en plus des dépenses d'au minimum 295,99 € - Niveau 6 si entraîne aussi des contraintes permanentes de surveillance et de soins à la charge de la famille.

Dossier les démarches administratives

4- Démarche

Vous devez remplir un formulaire de demande Cerfa n° 15692*01 et ses formulaires annexes Cerfa n° 15695*01 et l'envoyer à votre MDPH, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

5- Instruction de la demande

La demande d'AEEH fait l'objet d'une évaluation de vos besoins par une équipe pluridisciplinaire qui élabore ensuite un plan personnalisé de compensation (PPC). Ce plan comprend des propositions de toute nature (prestations, orientation, conseils).

Le PPC est ensuite transmis, avec vos observations éventuelles, à la CDAPH pour décision.

La CDAPH rend sa décision dans un délai de 4 mois à partir de la date de dépôt de la demande. À défaut, le silence gardé pendant plus de 4 mois correspond à un refus.

6- Montants

Le montant de l'AEEH de base s'élève à 132,21 €.

Ce montant peut être complété, selon les cas, par :

- un complément AEEH,
- et une majoration pour parent isolé, si le parent assume seul la charge de son enfant.

Montant versé en fonction du niveau de handicap		
Niveau de handicap	AEEH de base + Complément AEEH	AEEH de base + Complément AEEH + Majoration pour parent isolé
1	231,37 €	-
2	400,77 €	454,48 €
3	512,32 €	586,69 €
4	721,25 €	956,75 €
5	885,03 €	1 186,64 €
6	1 254,14 €	1 696,22 €

7- Durée d'attribution

a) Si le taux d'incapacité de l'enfant est de 80 % ou + et en l'absence de perspectives d'amélioration de l'état de santé de votre enfant, l'AEEH de base est attribuée sans limitation de durée :

- jusqu'à l'âge limite pour percevoir les prestations familiales (c'est-à-dire jusqu'aux 20 ans de votre enfant)
- ou jusqu'au basculement à l'allocation adulte handicapé (AAH).

b) Si le taux d'incapacité de l'enfant est de 80 % ou + et en cas de perspectives d'évolution favorable de l'état de santé de votre enfant, l'AEEH de base est attribuée pour une période allant de 3 à 5 ans.

c) Si le taux d'incapacité de l'enfant est compris entre 50 % et 80 % l'AEEH de base est attribuée pour une période allant de 2 à 5 ans.

Dossier les démarches administratives

8- Versement

Le droit à l'AEEH est ouvert à partir du mois qui suit le dépôt de la demande à la MDPH. L'allocation est versée mensuellement pendant la durée fixée par la CDAPH.

Lorsque la CDAPH a préconisé des mesures particulières d'éducation et de soins de l'enfant, le droit à l'AEEH est réexaminé au maximum tous les 2 ans.

À savoir : si l'enfant est en internat avec prise en charge des frais de séjour, l'AEEH n'est due que pour les périodes pendant lesquelles il rentre chez lui, c'est-à-dire les fins de semaines et les vacances.

9- Cumul avec d'autres aides

En tant que bénéficiaire de l'AEEH, vous pouvez choisir de cumuler cette allocation :

- avec l'intégralité des éléments composant la prestation de compensation du handicap (PCH),
- ou avec le complément AEEH ainsi qu'avec le 3^e élément de la PCH, à savoir celui concernant les frais engagés pour l'aménagement du logement ou du véhicule, ou surcoûts liés au transport.

Ce choix s'effectue sur la base de propositions figurant dans le PPC. Pour vous aider dans votre choix, la CDAPH vous présente les différents cas de figure et vous propose une comparaison chiffrée des différentes prestations.

À noter : une majoration spécifique peut également s'ajouter si vous assumez seul la charge de votre enfant.

Depuis mars 2019, les deux assistantes sociales d'AIMCP Loire sont là pour répondre à vos questions, vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à les contacter. Elles travaillent toutes les deux en étroite collaboration.

Mme Cécile CHADEFaux est en charge des dossiers des usagers du Foyer L'Olivier et du CDP Henry's .N° Tél: 06.36.45.69.84

et Mme Véronique COUZON s'occupe désormais des dossiers des usagers des autres structures de l'Association. N° Tel: 06.89.24.10.77

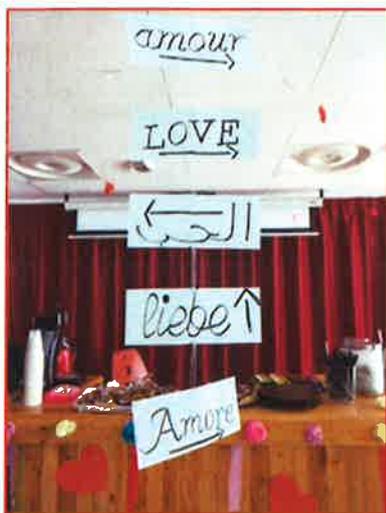
Avant la crise sanitaire



Bonne
& HEUREUSE
Retraite



Le Bar de la Saint Valentin



Au foyer l'Olivier nous avons fêté la Saint Valentin, avec ou sans Valentin (e), les résidents ont pu se retrouver au rez de chaussée.

Les amoureux, les romantiques, les rêveurs, les passionné(e)s, les galants, les sensibles, ont pu se réunir dans une ambiance festive autour du bar avec en prime des gâteaux pour les gourmands et de la musique pour l'ambiance.

Gaëlle GIRINON

Coordinatrice



Les Olympiades

Le 15 février 2020, tous les résidents du foyer se sont pris au jeu de participer à un grand jeu, style Olympiade, grandeur nature au sein même du foyer l'Olivier, et en partenariat avec Saint-Etienne Handisport.

Jeu d'adresse, devinette, objet à découvrir et autres nombreuses étapes nous ont permis de passer une journée riche en échanges. A la fin de cette journée tout le monde a eu le droit à sa récompense.

Domage que nos invités de « la Villa » ont été freiner par une épidémie saisonnière et n'ont donc pas pu se joindre à nous, une prochaine fois sûrement

L'équipe de coordination du foyer l'Olivier



Carnaval au foyer l'Olivier

Le 26 février 2020 le foyer l'Olivier a fêté le carnaval en préparant des bugnes, en réalisant une œuvre commune avec la précieuse collaboration du Centre social Cré'actif du Chambon Feugerolles et le soutien de Floriane Vachet, art thérapeute. L'après midi s'est terminé avec de la musique et de la danse.

L'équipe de coordination du Foyer l'Olivier



Après-midi récréatif au foyer l'Olivier

Le foyer l'Olivier vient de mettre en place des après-midi festifs réguliers, afin de fêter les anniversaires des résidents en présence de leurs proches.

Le vendredi 6 mars, Fabienne, Florence, Philippe, Pierre, Jamel, Hervé et Enzo, ont invité leurs familles autour de gâteaux confectionnés par nos cuisiniers.

L'établissement, a offert des fleurs et des cartes cadeaux aux résidents.

L'après-midi s'est, bien entendu, fini sur de la musique et de la danse, dans une ambiance amicale et joyeuse.

Valérie VIAL-WROBEL

Cheffe de service éducatif



Joyeux
Anniversaire



CARNAVAL à L'IEM la Grande Terre

A l'IEM La Grande Terre, chaque occasion est bonne pour faire la fête ! Cette année encore, mardi 25 février nous avons fêté le traditionnel Carnaval.

Ce fut une belle journée, haute en couleurs en déguisements et en sourires.

Et comme à chaque fois, de la musique des chansons et... des bugnes bien sûr!

Alors vive le Carnaval à l'IEM, et vivement l'année prochaine !!!

*Jérôme LAZERT
Coordonnateur éducatif*





Départ à la retraite d'Annie Merley

Le 3 février 2020, à l'ESAT

C'est dans la bonne humeur qu'Annie MERLEY a fêté son départ à la retraite, entourée de ces collègues. Tous étaient déguisés pour l'occasion sur le thème de la mer, cher à Annie.

Aujourd'hui les travailleurs de l'ESAT et de la SA perdent leur infirmière incontournable depuis 26 ans. Nous retenons d'elle, son écoute, sa gentillesse, son professionnalisme.

Pas de doute l'avenir pour elle sera entre terre, mer, et air. Et pour assouvir un de ces rêves, toute l'équipe de l'ESAT s'est cotisé pour lui offrir un baptême en montgolfière.

La retraite c'est ralentir pour vivre à fond ! C'est s'ouvrir à une nouvelle vie. Bon vent et si vous avez un peu de temps, venez nous faire un petit coucou !

Un grand MERCI

Maryse Barlet et Agnès Matussière

Présidente et Vice-Présidente



Départ à la retraite de Berislav Lucic, dit Béro

Lundi 9 mars 2020 à 18 heures tous les collègues de Béro, sa famille, ses amis proches, étaient réunis dans la salle à manger de l'ESAT, pour lui témoigner leur sympathie à l'occasion de son départ à la retraite. Après la prise de parole de Philippe Monnot, Directeur du territoire de Saint-Etienne, la présidente a retracé le parcours de Béro à l'association de 1996 à 2020. 24 ans de bons et loyaux services, auprès des personnes handicapées. Après le petit discours de remerciements de Béro, ses collègues avaient composé une chanson à cet effet, orchestrée par Eric notre talentueux "maître chanteur". Ambiance chaleureuse et musicale.

L'apéritif, préparé par son épouse avec, bien sûr, des spécialités croates, était succulent notamment les pâtisseries.

Très belle soirée conviviale.

La Présidente,
Maryse BARLET



Projet Guadeloupe

Dans le cadre de notre projet nous vous présentons notre voyage qui se déroulera en Guadeloupe prévu pour janvier 2021, pour une dizaine de jours.

Le groupe sera composé de 7 bénéficiaires de la Section Annexe et de 4 éducateurs.

Nous nous retrouvons un vendredi sur deux pour préparer notre voyage depuis septembre 2019.

L'origine du projet vient d'un bénéficiaire de la Section Annexe originaire de l'île. Cette personne nous a donné envie de découvrir les Antilles.

Nous souhaitons visiter et découvrir la Guadeloupe, ses coutumes et traditions, profiter des paysages splendides....

Nous serons hébergés en demi-pension dans une villa adaptée . La responsable de cette villa forme et travaille en lien avec des associations accueillant des personnes handicapées.

Nous allons également visiter un ESAT pour échanger et découvrir le quotidien des personnes en situation de handicap en Guadeloupe. Après plusieurs appels téléphoniques nous avons pu prendre contact avec un établissement, ils se font une joie de nous rencontrer.

Nous allons mettre œuvre des actions qui contribueront à financer ce projet.

D'avance merci pour votre participation.

Nous serions ravies de pouvoir par la suite échanger par photos et vidéos de ce que nous avons pu découvrir.



Le Groupe Guadeloupe